

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de la Structure fédérative :

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de

Poitiers

MSHS

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Poitiers

Université de Limoges

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Pascal Gaillard, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de la fédération : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

Acronyme de la fédération : MSHS

Label demandé : USR

N° actuel : USR 3565

Nom du directeur
(2016-2017) : M. François RIGALLEAU

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M. François RIGALLEAU

Membres du comité d'experts

Président : M. Pascal GAILLARD, Université Toulouse - Jean Jaurès

Experts :
M^{me} Martine BENOIT, Université de Lille 3 - Sciences Humaines et Sociales
M^{me} Stéphanie LACOMBE, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (représentante
des personnels d'appui à la recherche)
M. Jean-Philippe LUIS, Université Clermont Auvergne

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Laurence TALAIRACH-VIELMAS

Représentants des établissements et organismes tutelles de la fédération :

M. Éric BUFFENOIR, CNRS

M. Yves JEAN, Université de Poitiers

1 • Introduction

Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité

La Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) de Poitiers, date de 1996. D'abord « Unité Mixte de Service » (UMS) à partir du 27 juin 1996 et jusqu'à 2013 (relevant du Ministère de la Recherche, de l'Université de Poitiers et du CNRS, elle a acquis en 2013 le statut « d'Unité de Service et de Recherche » (USR) par ses deux tutelles le CNRS et l'Université de Poitiers. La MSHS fédère actuellement les 15 unités de recherche en SHS de l'Université de Poitiers dont plusieurs sont multi-sites (avec Limoges ou Rennes par exemple). Elle a un périmètre pluridisciplinaire recouvrant des unités de recherche de toutes les disciplines de SHS présentes à l'Université de Poitiers (Sciences humaines, arts, lettres et langues, sciences économiques, sciences du sport, institut d'administration des entreprises).

Équipe de direction

L'équipe de direction actuelle a été nommée en septembre 2014. Elle est composée de M. François RIGALLEAU et de M^{me} Lydie BODIOU (directeur et directrice adjointe) de l'Université de Poitiers et de M^{me} Geneviève ROBERT (secrétaire générale) du CNRS.

Effectifs propres à la structure

La structure repose sur 8 personnels du CNRS et 3 personnels de l'Université de Poitiers auxquels il faut ajouter le directeur et le directeur adjoint.

2 • Appréciation sur la structure fédérative

Avis global

La structure fédérative MSHS de Poitiers comporte actuellement trois axes de travail (1. Langage et cognition : corpus ; comportements, éducation, 2. Marchés, Cultures de consommation, Autonomie et migrations et 3. Culture et Patrimoine). Il s'agit donc d'une MSH basée sur trois thématiques fortes, financées à hauteur de 10K€ par thématique et productives scientifiquement, auxquelles participe l'ensemble des unités de recherche (UR) associées.

Le comité d'experts note la belle progression durant la dernière année de l'activité de la MSHS et surtout la stabilisation de son organisation visible dans une simplification de ses structures. Cette progression se remarque également dans l'activité des axes et dans le travail de réorganisation en fonction des orientations nationales de la recherche de ceux-ci pour le projet.

L'intégration de la totalité des 15 UR répertoriées sur le site en SHS est un point positif concernant l'influence de la MSHS sur le travail en Sciences Humaines et Sociales à Poitiers. Cependant, le nombre d'unités concernées par chacun des axes n'est pas équilibré d'un axe à l'autre et montre ainsi l'inégalité de l'impact de chaque axe dans la structuration de la recherche sur le site. La prise de risque interdisciplinaire des axes 1 et 2 est à ce titre insuffisante. Ce déséquilibre avec les deux autres axes en soi justifie la pertinente refonte prévue dans le projet.

L'ensemble des services (axes, plateformes et aide au montage et suivi des projets) est tout à fait conforme à ce que l'on attend de l'influence de la MSH sur un site universitaire. Cependant, l'apport de la MSHS dans l'ensemble des activités scientifiques qu'elle soutient (organisation d'événements publics, séminaires, colloques et publications dans des revues scientifiques) n'est pas assez visible et doit être beaucoup plus contrôlé. La MSHS doit par exemple mettre en place une obligation de mention de la MSHS de Poitiers dans les publications à la partie « remerciements » lorsqu'elle a financé la recherche dont elles sont issues.

Le pilotage de deux programmes de la région lié au CPER (Contrat Plan État-Région) montre la forte implication de la MSHS de Poitiers dans la politique de la région. Cependant, le rôle de la MSHS demeure flou pour le comité d'experts, même après la visite.

Celui-ci relève également un manque de transparence et de contrôle budgétaire. Le budget doit faire apparaître clairement à la fois les apports de chaque tutelle en termes de subvention d'état, de locaux et de masse salariale ainsi que la distribution de ces subventions dans le fonctionnement de la MSHS ou dans le financement direct de la recherche. Le budget doit également clairement faire mention des différents types de ressources propres et de leur affectation.

Le comité d'experts relève que la politique scientifique de l'unité est trop déléguée à chacun des axes. Il recommande que la direction de la MSHS prenne une part plus importante dans les décisions prises à l'intérieur de chaque axe, avec l'aide du conseil scientifique, et en s'appuyant sur un Règlement Intérieur (RI). Le comité d'experts insiste sur la nécessité d'avoir un RI structuré afin de permettre un pilotage plus efficace de l'ensemble et contribuant à ce que les UR engagées dans la MSHS s'impliquent plus qu'actuellement dans le fonctionnement et la vie scientifique en devenant plus acteur que consommateur.